

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-SEIZE-ÎLES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, tenue le **7 octobre 2021 à 19h30**, sous la présidence du Maire René Pelletier, à laquelle étaient présents madame la conseillère Corina Lupu ainsi que messieurs les conseillers David Estall, Daniel Filiatrault et Michel Roch, formant quorum.

Madame Sophie Bélanger, Directrice générale et secrétaire-trésorière, également présente, agit comme greffière.

Sièges vacants : District trois (3) et district quatre (4)

Monsieur le maire René Pelletier souhaite la bienvenue et ouvre la séance constatant le quorum à 19h47.

2021-10-175

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

1.1 POINT D'INFORMATION DU MAIRE

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2021

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Filiatrault

ET résolu unanimement

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté

ORDRE DU JOUR

1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2021

2 TENUE DE LA SÉANCE AVEC LA PRÉSENCE DU PUBLIC

3 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2021

4 ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 Présentation des comptes du mois pour approbation

4.2 Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2021

4.3 Dépôt de l'état des projections de revenus et de dépenses au 31 décembre 2021

4.4 Affectation du surplus accumulé quai

4.5 Confirmation de l'achat des doigts de quai

5 URBANISME, ENVIRONNEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme

6 COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

7 SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE ET PUBLIQUE

8 TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

8.1 Offre de services de Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. pour soutien technique

9 AUTRES SUJETS

10 CORRESPONDANCES

11 PÉRIODES DE QUESTIONS

12 LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-10-176 2. TENUE DE LA SÉANCE EN SALLE

QUE la présente séance soit tenue en présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux, ainsi que les citoyens puissent y participer

2021-10-177 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2021 avec les documents de l'assemblée par courrier électronique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Roch
Et résolu unanimement;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 septembre 2021 soit approuvé tel que rédigé.

4. ADMINISTRATION

2021-10-178 4.1 Présentation des comptes du mois pour approbation

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des comptes à payer par la directrice générale et secrétaire-trésorière au montant total de **66 802.45\$**;

IL EST PROPOSÉ par Daniel Filiatrault
Et résolu unanimement;

QUE le conseil approuve et entérine le paiement des comptes suivants :

| Type | Période | Total |
|--|--------------------------------|---------------------|
| Paiements par chèques | Jusqu'au 04 octobre 2021 | 22 995.37 \$ |
| Paiements par internet et retraits directs | Jusqu'au 30 septembre 2021 | 25 317.11 \$ |
| Paiement des salaires | Pour le mois de septembre 2021 | 18 489.97 \$ |
| TOTAL | | 66 802.45 \$ |

Dépôt 4.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 30 septembre 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des revenus et dépenses au 30 septembre 2021.

Dépôt 4.3 Dépôt de l'état des projections de revenus et de dépenses au 31 décembre 2021

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, l'état des projections des revenus et dépenses au 31 décembre 2021.

2021-10-179

4.4 Affectation du surplus accumulé non affecté, provenant de la location des quais

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté en 2015, une « Politique de gestion relative aux réserves financières des revenus de location des quais » concernant l'affectation aux réserves financières, à chaque exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a terminé l'exercice financier de l'année 2020 avec un montant de 25 900,00\$ en revenus de location de quais;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de répartir le montant total des revenus de l'exercice financier 2020 selon les spécifications, ci-dessous énumérées, de la « Politique de gestion relative aux réserves financières des revenus de location de quais »;

- a) Une somme de **2 590,00\$**, correspondant à 10% des revenus totaux, pour les frais d'administration relié à la gestion des quais.
- b) Une somme de **4 662, 00\$**, correspondant à 20% des revenus totaux de location de quais (moins le montant indiqué à l'alinéa a), pour affectation à la réserve nommée : « Contingences ».
- c) Une somme de **18 648,00\$**, correspondant à 80% de revenus totaux de location de quais (moins le montant indiqué à l'alinéa a), pour affectation à la réserve nommée : « Entretien majeur des quais ».

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Roch
ET résolu unanimement

D'affecter un montant de **23 310,00\$**, du surplus accumulé non affecté, montant représentant les revenus de location des quais (moins le montant de 2 590,00\$, correspondant au 10% de frais d'administration tel qu'identifié à l'alinéa a) de la présente résolution) de l'exercice financier 2020 aux réserves financières suivantes, à savoir :

Une somme de **4 662, 00\$**, à la réserve : « Contingences ».

Une somme de **18 648,00\$** à la réserve « Entretien majeur des quais »

2021-10-180

4.5 Confirmation de l'achat des doigts de quais

CONSIDÉRANT la résolution **2021-01-11** permettant à la direction générale d'octroyé le contrat, pour l'achat et l'installation de huit (8) doigts de quais, à la compagnie Poralu Marine pour la somme de **37 500,00\$** plus taxes

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la dépense permise par la résolution **2021-01-11** afin de refléter la dépense réelle;

CONSIDÉRANT QUE la dépense réelle est de **39 391,31 \$** taxes nettes;

IL EST PROPOSÉ par Corina Lupu
Et résolu unanimement

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, abroge la résolution 2021-01-11 ratifiant le contrat octroyé à Poralu Marine, pour l'achat et l'installation de 8 doigts de quais pour la Marina au Nord pour la somme de 37 520,00 \$ plus les taxes;

ET

QUE le montant de la dépense prévue à la résolution 2021-01-11 soit modifié pour prévoir le montant avec les taxes nettes, soit de **39 391,31 \$**, et que la dépense soit effectuée de la manière suivante :

- 18 648,01\$ provenant du surplus affecté pour l'entretien majeur des quais;
- 20 443,30 \$ provenant du surplus affecté pour les contingences des quais.

Dépôt

5.URBANISME

5.1 Dépôt du rapport mensuel du service de l'urbanisme

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil, qui en accuse réception, le rapport mensuel du service.

6. COMMUNICATIONS, LOISIRS ET CULTURE

7. SÉCURITÉ CIVILE, INCENDIE ET PUBLIQUE

2021-10-181

8. TRAVAUX PUBLICS

8.1 Offres de services parallèle 54 pour soutien technique

CONSIDÉRANT qu'en 2018, la Municipalité a fait réaliser des travaux de réfection majeurs sur la rue Brin;

CONSIDÉRANT QUE depuis ce temps la problématique persistante de drainage sur la rue Brin à la suite de la réalisation de travaux en 2018;

CONSIDÉRANT QU'IL est requis de mandater une firme d'experts conseils pour permettre de compléter les plans et devis requis pour les travaux de corrections nécessaires sur la rue Brin;

IL EST PROPOSÉ par Michel Roch et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, accepte l'offre de services de parallèle 54, daté du 4 octobre 2021, pour du soutien technique à taux horaire, pour une enveloppe budgétaire maximum de 20 000\$ avant taxes.

9 AUTRES SUJETS

10. CORRESPONDANCES

Dépôt du rôle d'évaluation reconduit pour les années 2022-2023-2024

11. PÉRIODES DE QUESTIONS

Le conseil répond aux questions du public.

2021-10-182

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par madame Corina Lupu
Et résolu unanimement;

QUE la séance soit levée, il est 20h23

2 citoyennes étaient présentes à l'assemblée

2021-10-183

CERTIFICAT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Je soussignée, madame Sophie Bélanger, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Corina Lupu
Mairesse

Sophie Bélanger
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je soussigné, Corina Lupu, mairesse de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par loi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.